

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 AVRIL 2018**

Délibération
n° 2018.04.029.B

**Appel à projets
régional projets
participatifs et
citoyens pour la
transition énergétique
: demande de
subvention**

LE CINQ AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Site communautaire - Le Berguille 3 route du sergent Sourbé à ROULLET SAINT ESTEPHE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mars 2018**

Secrétaire de séance : Yannick PERONNET

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Alain THOMAS, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018

**DELIBERATION
N° 2018.04.029.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : **Monsieur REVEREAULT**

**APPEL A PROJETS REGIONAL PROJETS PARTICIPATIFS ET CITOYENS POUR LA
TRANSITION ENERGETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre de la dynamique TEPos, GrandAngoulême, associé aux communautés de communes de Lavalette Tude Dronne et de La Rochefaucould Porte du Périgord, a formalisé sa volonté de faire participer les citoyens aux projets d'énergie renouvelable sur le territoire.

Au-delà de la mise en application des objectifs énergétiques fixé dans ce cadre, cette ambition permet un ancrage au territoire fort mais aussi de percevoir des retombées économiques locales.

Cette volonté formalisée dans le plan d'actions se décline en deux idées principales :

- Le développement du financement participatif : une nouvelle pratique d'épargne pour le citoyen désireux de soutenir financièrement des projets d'énergies renouvelables ;
- Le soutien à la création d'une société locale/citoyenne pouvant porter des projets d'énergies renouvelables et ainsi détenir des parts sociales et accéder à la gouvernance.

Aux regards de l'adéquation des objectifs du TEPOS avec les orientations de l'Etat, de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME, la collectivité souhaite déposer sa candidature à l'appel à projets « Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique » avec une échéance au 1^{er} juin 2018.

GrandAngoulême pourrait mobiliser deux types d'aides proposées dans le cadre de l'appel à projets :

- une aide liée à la mobilisation et à la concertation afin de favoriser l'émergence des projets d'énergie renouvelable sur le territoire (mobilisation de citoyens volontaires) ;
- une aide autour d'une étude de préfiguration pour la création d'une structure de portage citoyenne (périmètre, gouvernance, structure juridique...), complémentaire d'autres structures locales de financement de projet (type SEM) qui seront étudiées dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET).

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Mobilisation/concertation	10 000 €	GrandAngoulême (30%)	4 500 €
Etude de préfiguration	5 000	AAP régional (70 %)	10 500 €
Total TTC	15 000 €	Total TTC	15 000 €

Le montant total de la subvention sollicitée s'élève à 10 500 €.

Je vous propose :

D'APPROUVER les orientations données à cette candidature,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 avril 2018	<u>Affiché le :</u> 06 avril 2018